

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

Rapport annuel 2015-2016



Ontario

**Société ontarienne de
financement de la croissance**

www.ontario.ca/sofc

LA SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE (SOFC)

a été établie en vertu de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* et lancée le 27 février 2009 à titre d'organisme provincial régi par un conseil. Sa principale activité consiste à gérer la participation de la province de l'Ontario (la province) dans le Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR) et le Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF), ainsi qu'à gérer et à administrer le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE).

1 À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

3 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

5 RAPPORT DE GESTION

- 5 Le marché ontarien du capital-risque en 2015
 - 6 Activités d'exploitation et résultats obtenus
 - 6 Société ontarienne de financement de la croissance
 - 7 Fonds ontarien de capital-risque
 - 8 Fonds ontarien de développement des technologies émergentes
 - 11 Northleaf Venture Catalyst Fund
 - 12 Activités de l'écosystème du capital de risque ontarien
-

13 ÉTATS FINANCIERS

- 13 Responsabilité de la direction relative à la production de rapports financiers
 - 15 Rapport de l'auditeur indépendant
 - 16 État de la situation financière
 - 17 État des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé
 - 18 État des gains et des pertes de réévaluation
 - 18 État de l'évolution de l'actif net
 - 19 État des flux de trésorerie
 - 20 Notes complémentaires aux états financiers
-

34 GOUVERNANCE

- 34 Aperçu
 - 34 Rôles et responsabilités
 - 35 Exigences concernant la préparation des rapports financiers
 - 35 Contrôles internes
 - 36 Activités
-

37 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

40 POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES À LA GESTION DES RISQUES

40 PERSPECTIVES DE L'EXERCICE 2016-2017

DC COORDONNÉES

À PROPOS DE

LA SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) a été établie en vertu de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* et lancée le 27 février 2009 à titre d'organisme provincial régi par un conseil. Sa principale activité consiste à gérer la participation de la province de l'Ontario (la province) dans le Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR) et le Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF), ainsi qu'à gérer et à administrer le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE).

Le FOCR, qui dispose d'un budget de 205 millions de dollars, est une société en commandite constituée par la province et des investisseurs institutionnels de premier plan. Le FOCR a été établi dans le but d'investir principalement dans des fonds d'actions de croissance et des fonds de capital-risque établis en Ontario et axés sur l'Ontario qui appuient des sociétés innovantes à fort potentiel. La province a consenti 90 millions de dollars, le reste provenant des institutions partenaires.

Le NVCF est le premier fonds à avoir été lancé en vertu du Plan d'action sur le capital de risque (PACR) établi par le gouvernement fédéral (par le biais de la Banque de développement du Canada) de concert avec des investisseurs du secteur privé, dont l'Office

d'investissement du Régime de pensions du Canada, OpenText Corp., la Financière Manuvie, la Financière Sun Life et de grandes banques canadiennes¹. En juillet 2015, le NVCF a mené à bien sa clôture financière finale, atteignant sa capitalisation maximale prévue de 300 millions de dollars. La SOFC administre la participation de la province dans le NVCF, qui s'élève à 50 millions de dollars.

Le FOCR et le NVCF sont structurés comme des fonds de fonds, qui ont aussi la capacité d'effectuer des co-investissements directs dans des sociétés innovantes à fort potentiel. Northleaf Capital Partners gère les deux fonds et prend toutes les décisions de placement. Le FOCR et le NVCF ont pour but de générer des rendements supérieurs rajustés en fonction du risque. De ce fait, les deux fonds cherchent à attirer l'attention des investisseurs institutionnels du secteur privé et à les encourager à investir dans des fonds émergents de classe mondiale et des technologies mises au point en Ontario. Le but ultime de ces fonds est d'appuyer l'innovation dans la province, d'accroître le rendement à long terme des fonds de capital-risque en tant que catégorie d'actifs et de favoriser la création en Ontario d'une industrie du capital-risque rentable et autosuffisante, apte à soutenir la concurrence à l'échelle mondiale.

¹ BMO Groupe financier, Banque Canadienne Impériale de Commerce, Banque Nationale du Canada, Banque Royale du Canada, Banque Scotia et Groupe Banque TD

Par l'entremise du FODTE, la SOFC réalise, en partenariat avec des co-investisseurs admissibles, des investissements directs dans des sociétés de technologies émergentes en démarrage des trois secteurs suivants : technologies propres, sciences de la vie et technologies de la santé de pointe, et médias numériques et technologies de l'information et des communications. Le fonds est un programme d'investissement discrétionnaire restrictif, axé sur des investissements directs en capitaux ou quasi-capitaux propres dans des sociétés établies en Ontario. Les gains tirés de ses investissements doivent être réinvestis. Conformément à la directive du ministère de la Recherche et de l'Innovation de mai 2012, le FODTE n'investit plus dans de nouvelles sociétés et effectue uniquement des investissements de suivi dans des entreprises qui font déjà partie de son portefeuille, s'il y a lieu.

Le mandat de la SOFC lui permet aussi d'investir dans d'autres fonds de capital-risque gérés par des gestionnaires de fonds du secteur privé et ayant pour but de favoriser la création, en Ontario et dans le reste du Canada, d'une industrie du capital-risque apte à soutenir la concurrence à l'échelle mondiale.

MESSAGE DU

PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nous avons le plaisir de présenter le rapport annuel 2015-2016 de la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC). Ce rapport souligne les progrès réalisés au cours de l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2016.

La SOFC poursuit sa mission qui consiste à jouer un rôle important dans le développement d'une industrie du capital-risque durable en Ontario dans le but ultime de renforcer l'économie et de créer des emplois en Ontario dans les principaux secteurs économiques de la province. La SOFC permet aux entreprises prometteuses en démarrage de l'Ontario d'accéder aux capitaux dont elles ont besoin pour prendre de l'expansion, atteindre leur plein potentiel économique et soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. À ce jour, les initiatives de capital-risque de la SOFC ont permis aux sociétés en portefeuille de créer et de préserver plus de 5 400 postes au Canada, la plupart en Ontario, et d'enregistrer des revenus et des dépenses en recherche-développement totalisant 2,4 milliards de dollars et 750 millions de dollars respectivement².

Le Fonds ontarien de capital-risque (FOCR) a contribué à la mise sur pied de neuf fonds de capital-risque établis en Ontario ou axés sur l'Ontario, leur donnant une solide assise de départ qui leur a permis de recueillir des

capitaux supplémentaires pour des entreprises ontariennes. En outre, le FOCR a effectué sept investissements directs dans plusieurs entreprises prospères de la province. En mai 2015, Shopify Inc., société faisant partie du portefeuille du FOCR, a procédé à son premier appel public à l'épargne; la valeur attribuée était de 1,27 milliard de dollars US. Les capitaux investis à ce jour par le FOCR dans des sociétés établies en Ontario ou axées sur l'Ontario s'élèvent à plus d'un milliard de dollars. Plus important encore, notre approche axée sur les marchés a redonné confiance à nos partenaires institutionnels qui se sont mis à réinvestir dans des sociétés en démarrage.

Par l'intermédiaire du Fonds de développement des technologies émergentes (FODTE), la SOFC investit aux côtés de co-investisseurs qualifiés dans des sociétés émergentes des trois secteurs technologiques désignés pour qu'elles puissent accéder à du capital-risque. Conformément à la directive de mai 2012, le FODTE n'investit plus dans de nouvelles sociétés et effectue uniquement des investissements de suivi dans des entreprises qui font déjà partie de son portefeuille, s'il y a lieu. À ce jour, le FODTE s'est engagé à verser un total d'environ 93 millions de dollars dans 27 sociétés ontariennes et a obtenu des investissements supplémentaires de 243 millions de dollars de tierces parties.

² Les revenus et les dépenses en recherche-développement sont cumulés à compter du premier investissement du FOCR, du FODTE ou du NVCF.

En janvier 2014, le Northleaf Venture Catalyst Fund (NVCF) était le premier fonds de fonds lancé en vertu du Plan d'action pour le capital de risque fédéral et s'appuie sur la réussite du modèle du FOCR, qui a gagné la confiance de nos partenaires investisseurs. En juillet 2015, le NVCF a mené à bien sa clôture financière finale, atteignant sa capitalisation maximale prévue de 300 millions de dollars. À ce jour, le NVCF s'est engagé à verser environ 230 millions de dollars dans neuf fonds de capital-risque et neuf sociétés établies au Canada et en Ontario. Le NVCF renforce la position de la province à titre de chef de file nord-américain du marché du capital-risque en y attirant des investissements et en aidant les entreprises à soutenir la concurrence sur la scène mondiale.

L'accès aux capitaux est essentiel pour accélérer la croissance des entreprises émergentes innovantes et des sociétés entrepreneuriales et en faire des entreprises de moyenne et grande envergure. Globalement, nos partenariats attestent de l'importance de détenir des participations du même ordre que celles d'autres investisseurs institutionnels du secteur privé.



Jeff Kehoe
Président du conseil

En 2016-2017, la SOFC continuera de gérer le portefeuille de placements du FODTE ainsi que la participation de la province dans le FOCR et le NVCF de manière efficace et rentable. Nous continuerons d'appuyer le développement de l'écosystème du capital-risque ontarien, de conseiller la province en matière de capital-risque et de soutenir ses politiques à cet égard.

Nous vous informons que Tony LaMantia a quitté ses fonctions au sein du conseil d'administration le 31 mars 2016. Le conseil lui est profondément reconnaissant de son apport inestimable et de ses services exceptionnels durant son mandat à la SOFC.

Nous souhaitons également remercier le personnel de la SOFC pour son dévouement et son engagement sans faille ainsi que les membres du conseil d'administration pour leurs précieux conseils et le soutien qu'ils nous ont prêté tout au long de l'exercice financier. Nous sommes heureux de continuer à travailler avec le personnel et le conseil en 2016-2017.



John Marshall
Président-directeur général

LE MARCHÉ ONTARIEN DU CAPITAL-RISQUE EN 2015³

Les investissements en capital-risque ont continué de grimper en 2015 en Ontario. Au cours de l'exercice, 195 entreprises ontariennes ont reçu des investissements en capital-risque totalisant plus de 1,25 milliard de dollars, ce qui représente une hausse de 36 % d'une année sur l'autre et marque un record annuel au plan du financement des placements et des sociétés depuis l'avènement de l'ère point.com. En 2015, l'Ontario s'est accaparé près de 50 % du total des investissements en capital-risque au Canada, contre une moyenne annuelle de 40 % pour la décennie précédente. Le rythme accru des investissements représente une hausse de la part du marché d'environ 7 % par rapport à 2014, ce qui a permis à l'Ontario de passer de la 8^e à la 7^e place en Amérique du Nord au cours de l'exercice.

Les activités d'investissement en capital-risque, qui affichent des gains constants d'une année sur l'autre et qui, en 2015, ont atteint un total record depuis 2002, ont rebondi depuis la crise financière de 2008-2009. Au cours de cette période, l'intervention et le soutien du gouvernement de l'Ontario ont joué un rôle important de catalyseur et de stabilisateur du marché. En investissant dans les fonds de capital-risque de la SOFC et en suivant d'autres

tendances du marché, p. ex., les nouvelles technologies novatrices des secteurs verticaux définis (p. ex., Fintech), les investisseurs s'intéressent de nouveau à la catégorie capital de risque en Ontario et au Canada.

Le quatrième et dernier fonds de fonds commandité dans le cadre du Plan d'action sur le capital de risque (PACR) fédéral a été lancé au début de 2015. Les quatre fonds de fonds en vertu du PACR ont atteint une capitalisation globale de plus de 1,35 milliard de dollars⁴ qui, ajoutée aux capitaux du secteur privé, continuera d'appuyer et de stimuler la croissance économique en Ontario et au Canada. Ces fonds, de concert avec des investisseurs du secteur privé étrangers et canadiens institutionnels de premier plan, fourniront un soutien essentiel et des possibilités de financement à la génération suivante de gestionnaires de fonds talentueux situés en Ontario, tels que XPV, Georgian Capital Partners et Golden Venture Funds, qui ont tous commencé par être financés par l'entremise du FOCC, puis ont bénéficié d'investissements subséquents de la part du NVCF.

L'incidence des fonds de capital-risque de la SOFC est décrite de façon plus détaillée à la section « Activités d'exploitation et résultats obtenus » ci-dessous.

³ Les statistiques, les chiffres et les données mentionnés se rapportent à l'année civile et, sauf indication contraire, sont fournis par Thomson Reuters.

⁴ Bien que ces fonds ne soient pas exclusivement axés sur l'Ontario, étant donné la part du marché des placements détenue par la province, celle-ci pourrait voir jusqu'à 40 %-50 % du capital investi dans le cadre du programme.

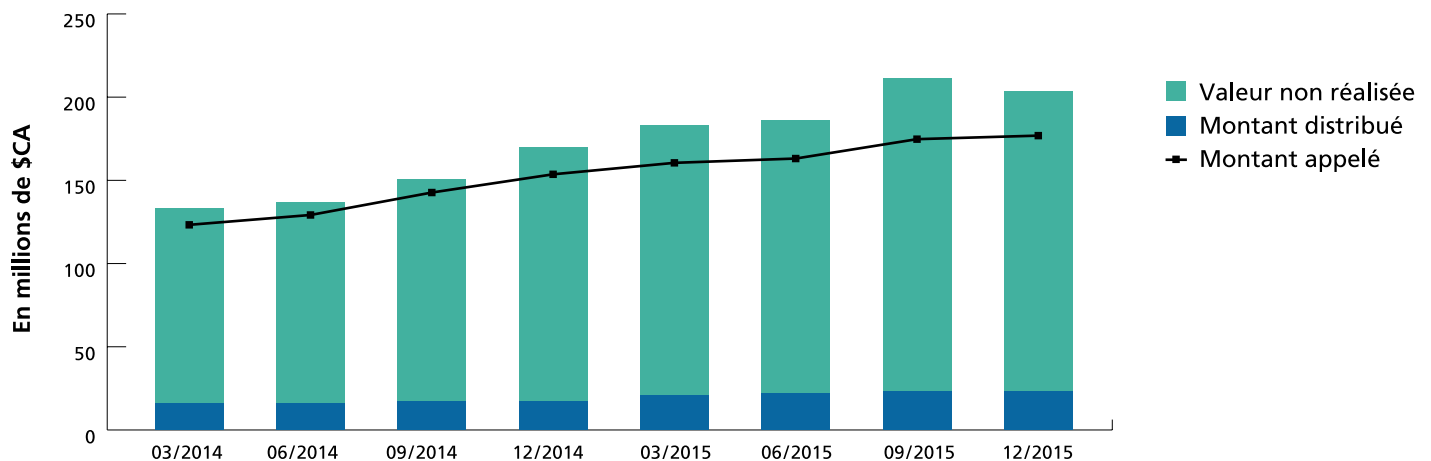
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET RÉSULTATS OBTENUS

Société ontarienne de financement de la croissance

Globalement, le rendement intérimaire des investissements en capital-risque de la SOFC indiquait un multiple du capital⁵ de 1,15x au 31 décembre 2015, par rapport à 1,11x au 31 décembre 2014 (Graphique 1).

Graphique 1

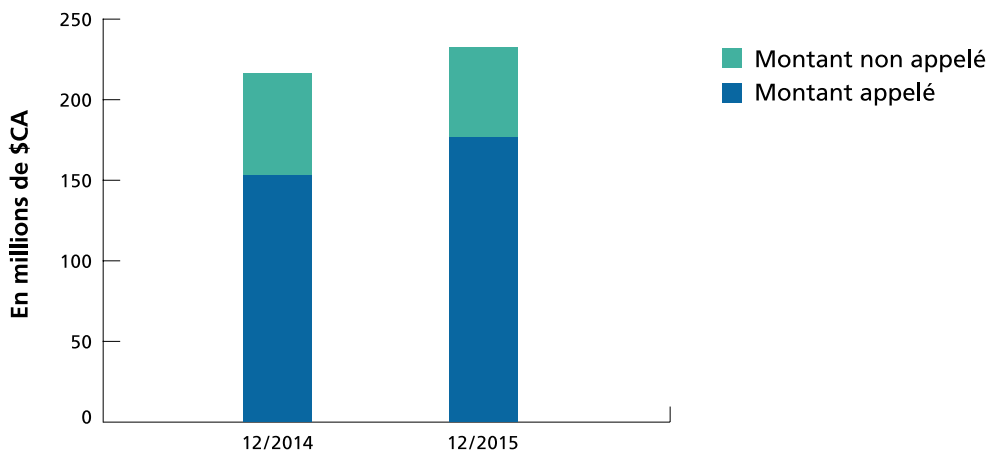
Rendement intérimaire des fonds de la SOFC au 31 décembre 2015



En 2015, la SOFC a engagé un capital supplémentaire de 16 millions de dollars (Graphique 2). Ce montant couvre des investissements de suivi dans des sociétés faisant partie du portefeuille du FODTE et les derniers engagements concernant le NVCF, qui a atteint sa capitalisation maximale prévue de 300 millions de dollars en juillet 2015. Au 31 décembre 2015, 76 % environ du capital engagé par la SOFC était financé.

Graphique 2

Engagements de la SOFC au 31 décembre 2015



⁵ Le multiple de capital est calculé après déduction des honoraires du gestionnaire du fonds sous-jacent, des dépenses et de l'intérêt passif, mais avant déduction des coûts de fonctionnement de la SOFC.

Fonds ontarien de capital-risque

Le programme d'investissement du FOCR a été mené à bien et toutes les sommes sont engagées. Conformément aux lignes directrices du portefeuille, le FOCR a pris des engagements auprès de 11 fonds de capital-risque admissibles; neuf concernent des fonds établis en Ontario ou axés sur l'Ontario et représentent un total d'environ 169 millions de dollars et les deux autres concernent des fonds non associés à l'Ontario et totalisent 3,5 millions de dollars. Le FOCR a aussi réalisé sept co-investissements directs dans des sociétés établies en Ontario s'élevant à environ 21,5 millions de dollars.

Au cours du cycle d'investissement, le capital engagé par le FOCR, ajouté à l'apport de tierces parties, s'est traduit par des investissements de plus d'un milliard de dollars pour des sociétés et des fonds établis en Ontario ou axés sur l'Ontario. Au 31 décembre 2015, globalement, les sociétés établies en Ontario faisant partie du portefeuille du FOCR ont enregistré des revenus de 1,7 milliard de dollars et des dépenses en recherche-développement de 410 millions de dollars, et employaient 3 441 personnes⁶.

Le portefeuille du FOCR comprend des engagements en capital de 169 millions de dollars consentis aux gestionnaires suivants de fonds établis en Ontario ou axés sur l'Ontario :



Le portefeuille de placements directs du FOCR comprend sept co-investissements dans les entreprises ontariennes suivantes, dont le total s'établit à 21,5 millions de dollars :



⁶ Les revenus et les dépenses en recherche-développement sont cumulés à compter du premier investissement du FOCR

Fonds ontarien de développement des technologies émergentes

La SOFC continue de gérer activement ses investissements directs dans un portefeuille de 16 sociétés émergentes à fort potentiel du secteur de la technologie. Au cours de l'exercice 2015-2016, la SOFC a approuvé des co-investissements de suivi dans des sociétés faisant partie du portefeuille du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE), qui représentaient de nouveaux engagements en capital d'environ 4,6 millions de dollars. Au cours de la même période, des investissements de suivi de l'ordre de 3,1 millions de dollars ont été engagés pour des sociétés détenues par le FODTE. Depuis sa création jusqu'au 31 mars 2016, la SOFC a approuvé conditionnellement des co-investissements s'élevant à environ 93 millions de dollars.

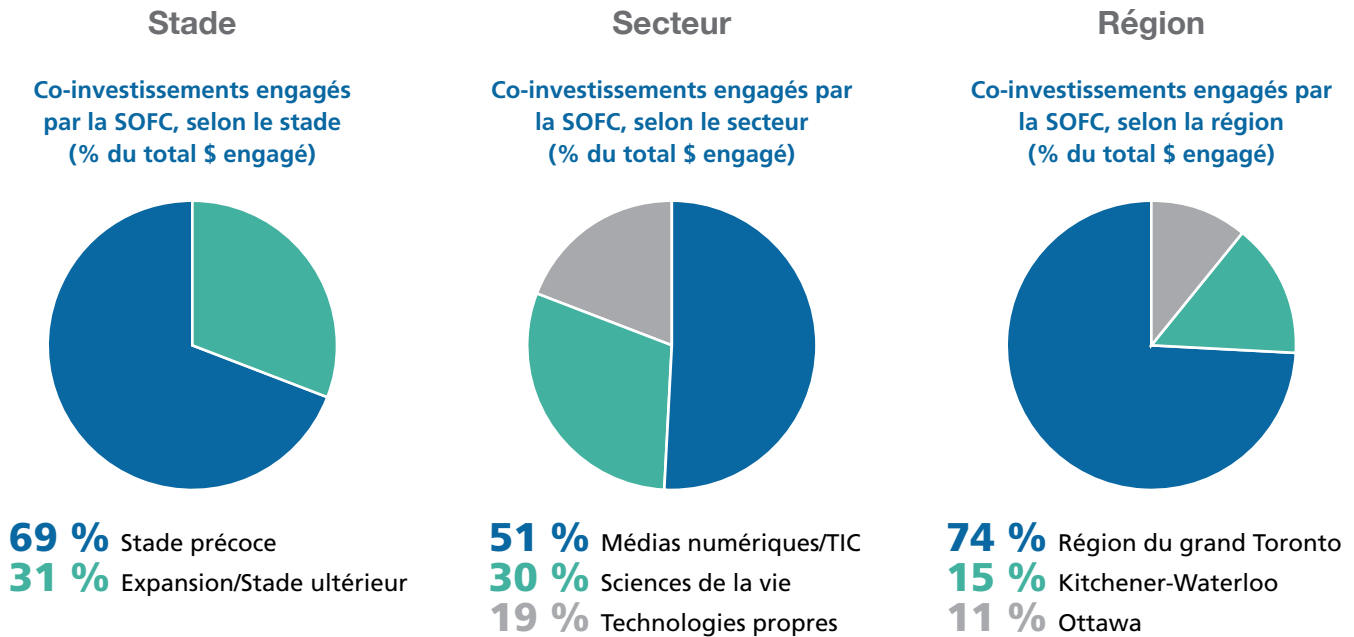
Conformément à la directive du ministère de mai 2012, le FODTE n'investit plus dans de nouvelles sociétés et effectue uniquement des investissements de suivi dans des entreprises qui font déjà partie de son portefeuille, s'il y a lieu.

Au 31 mars 2016, le portefeuille de placements du FODTE comprenait les sociétés suivantes :



Comme il est indiqué dans les notes et les états financiers audités, au cours de l'exercice 2015-2016, certains investissements en capital-risque ont généré des baisses de valeur et des gains réels pour la SOFC, ce qui est normal pour tout fonds de capital-risque axé sur les sociétés en démarrage du secteur de la technologie tel que ceux gérés par la SOFC.

Diversification du portefeuille



Le FODTE a été lancé en 2009 en réponse à la crise financière et pour fournir les capitaux dont ont tant besoin les sociétés ontariennes privées à fort potentiel des secteurs de la technologie propre, des sciences de la vie et des technologies de la santé de pointe, et des médias numériques et de la technologie de l'information et des communications, à un moment où il était très difficile pour les sociétés en démarrage de la province d'accéder aux capitaux. La diversification du portefeuille du FODTE au chapitre des étapes d'investissement et des secteurs ciblés contribue à mitiger le risque financier inhérent associé à l'investissement dans le capital-risque. Le portefeuille du FODTE est bien représenté et comprend des sociétés établies dans les grands centres urbains du sud de l'Ontario qui porte le nom de super pôle d'innovation de l'Ontario.

Levier financier

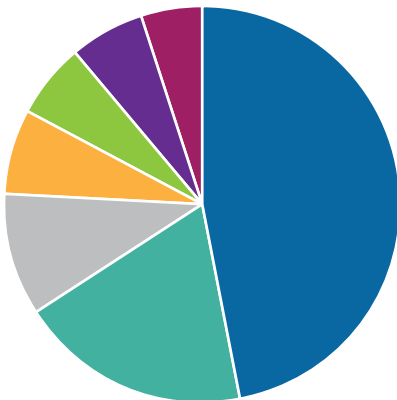
Le FODTE joue un rôle de catalyseur du marché et sa réussite se mesure essentiellement par l'apport des tierces parties qui participent aux co-investissements. Les engagements de la SOFC, qui s'élèvent à environ 93 millions de dollars, se sont traduits par un apport supplémentaire d'environ 243 millions de dollars de la part de tierces parties, ce qui représente un ratio de 2,6 pour chaque dollar investi.

La diversité des sources de fonds auxquels une société peut accéder est essentielle à un marché du capital-risque énergétique et dynamique. Grâce au FODTE, la SOFC a attiré un groupe diversifié de co-investisseurs. Outre des professionnels de l'industrie du capital-risque, les partenaires du FODTE comprennent un grand nombre d'investisseurs providentiels et de sociétés. (Graphique 3)

La représentation géographique au sein du FODTE est également diversifiée, ce qui traduit l'importance et une volonté d'investir dans des sociétés technologiques émergentes de l'Ontario. Au 31 mars 2016, plus de la moitié de l'apport obtenu par effet de levier venait de l'Ontario tandis que le reste était réparti de façon plus ou moins égale entre les autres régions du Canada et l'étranger. (Graphique 4)

Graphique 3

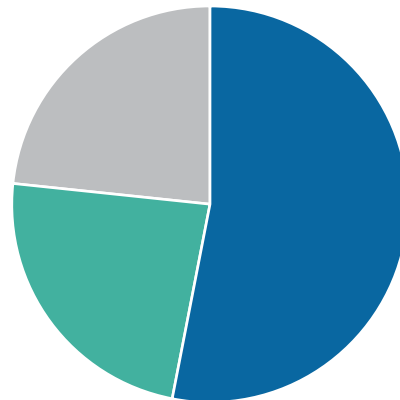
**Montant obtenu par le FODTE,
selon le type d'investisseur**
(% du total \$ obtenu par effet de levier)



47 % Inv. privés indépendants
19 % Investisseurs étrangers
10 % Commerces de détail
7 % Gouvernement
6 % Autre
6 % Sociétés
5 % Investisseurs providentiels

Graphique 4

**Montant obtenu par le FODTE,
selon le lieu des investisseurs**
(% du total \$ obtenu par effet de levier)



53,2 % Ontario
23,6 % Étranger
23,2 % Reste du Canada

Northleaf Venture Catalyst Fund

Le programme d'investissement de cinq ans du NVCF, premier fonds lancé dans le cadre du PACR fédéral en janvier 2014, arrive à mi-mandat. Le NVCF a été très actif, ayant injecté les capitaux dont le marché du capital-risque ontarien et canadien a grandement besoin. Conformément à ses lignes directrices, au 31 mars 2016, le NVCF avait pris des engagements auprès de neuf fonds de capital-risque, dont six sont établis en Ontario. Le NVCF a aussi effectué neuf co-investissements directs dans des entreprises établies au Canada, dont six en Ontario.

À ce jour, le capital engagé par le NVCF, ajouté à l'apport de tierces parties, s'est traduit par des investissements de 1,5 milliard de dollars dans des sociétés et des fonds situés au Canada et axés sur le Canada. Les sociétés établies au Canada détenues par le NVCF ont enregistré⁷ des revenus de 395 millions de dollars et des dépenses en recherche-développement de 86 millions de dollars, et employaient 1 374 personnes⁸.

Au 31 mars 2016, le NVCF avait consenti environ 192 millions de dollars à un certain nombre de gestionnaires de fonds situés au Canada et axés sur le Canada, notamment :



(établi en Ontario)



(établi en Ontario)



(établi en Ontario)



(établi en Ontario)



(établi en Ontario)

Le NVCF a aussi effectué neuf co-investissements directs dans les sociétés canadiennes suivantes, dont le total s'établit à environ 41 millions de dollars :



(Cambridge, Ontario)



(Toronto, Ontario)



(Toronto, Ontario)



(Toronto, Ontario)



⁷ Les revenus, les dépenses en recherche-développement et les chiffres de l'emploi sont constatés au 31 décembre 2015

⁸ Les revenus et les dépenses en recherche-développement sont cumulés à compter du premier investissement du NVCF

Activités de l'écosystème du capital de risque ontarien

La SOFC appuie le développement de l'écosystème du capital de risque ontarien en :

- participant à des initiatives de capital de risque afin de promouvoir ses activités et les possibilités d'investissement en Ontario, d'obtenir d'autres renseignements sur le marché pour appuyer les politiques de capital de risque, et de recueillir des données sur les possibilités générées;
- collaborant avec le ministère aux politiques publiques de capital de risque afin d'appuyer les efforts déployés par l'Ontario en faveur de son écosystème du capital de risque;
- sensibilisant les milieux du capital-risque aux diverses initiatives qui sont mises en œuvre par le gouvernement et appuient le mandat de la SOFC.

À cet effet, la SOFC a participé à un certain nombre d'événements au cours de l'exercice écoulé afin de mieux faire connaître les sociétés qui font partie de son portefeuille et d'aider les sociétés technologiques émergentes de la province à accéder au marché des investissements élargi. La SOFC a rencontré des investisseurs lors de la conférence annuelle de la Canadian Venture Capital and Private Equity Association (CVCA) en plus de participer à la première conférence Venture North et à divers événements organisés par Canadian Innovation Exchange, National Angel Capital Organization, C100, la Bourse de Toronto, les Centres d'excellence de l'Ontario et plusieurs accélérateurs et incubateurs.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE
FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2016 et 2015

Le 24 juin 2016

Responsabilité de la direction relative à la production de rapports financiers

Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance (« SOFC ») ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et relèvent de la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers amène inévitablement la direction à faire des estimations fondées sur son jugement, particulièrement lorsque des opérations qui portent sur la période comptable considérée ne peuvent être arrêtées avec certitude avant une période ultérieure. Les états financiers ont été préparés adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 24 juin 2016.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu de manière à lui fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont

protégés et que des informations financières fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédures structurées ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoir et la séparation des responsabilités de manière appropriée. La Division de la vérification interne du ministère des Finances de l'Ontario peut procéder périodiquement à une évaluation indépendante de l'efficacité de ces contrôles internes et en présenter, le cas échéant, les conclusions à la direction et au comité d'audit et des risques du conseil d'administration.

Il incombe au conseil d'administration, en collaboration avec le comité d'audit et des risques, de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne.

Le comité d'audit et des risques rencontre périodiquement la direction, les auditeurs internes et l'auditeur indépendant, le cas échéant, pour aborder les questions soulevées par ceux-ci et examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., auditeur indépendant. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion sur le fait que les états financiers de la SOFC donnent une image fidèle de sa situation financière selon les Normes comptables

canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur, présenté à la page suivante, expose de façon sommaire l'étendue de l'examen effectué par l'auditeur et son opinion sur les états financiers.

Au nom de la direction,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "John Marshall". The signature is stylized and cursive, with a large loop at the beginning.

John Marshall,
président-directeur général



Le 24 juin 2016

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de la Société ontarienne de financement de la croissance

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 mars, 2016 et 2015, les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé, des gains et des pertes de réévaluation, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne de financement de la croissance aux 31 mars 2016 et 2015, ainsi que des résultats de ses activités et des variations de son excédent de fonctionnement accumulé, de ses gains et pertes de réévaluation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

PricewaterhouseCoopers LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.

PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto, Ontario, Canada M5J 0B2

T: +1 416 863 1133, F: +1 416 365 8215

États de la situation financière

Aux 31 mars 2016 et 2015

	2016 \$	2015 \$
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 651 779	4 242 043
Titres négociables (note 5)	85 010 689	92 636 653
Comptes débiteurs (note 4)	22 822	10 015 077
Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR) (note 6)	61 519 631	55 046 432
Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) (notes 7 et 10)	43 731 441	63 488 462
Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF) (note 8)	30 069 727	17 739 398
	228 006 089	243 168 065
PASSIF		
Comptes créditeurs (note 13)	221 177	281 327
ACTIF NET	227 784 912	242 886 738
Excédent accumulé	227 784 912	242 886 738
L'excédent accumulé se compose de :		
Excédent de fonctionnement accumulé	226 829 545	241 419 846
Gains de réévaluation accumulés	955 367	1 466 892
	227 784 912	242 886 738

Approuvé par le conseil d'administration



administrateur



administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

États des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé

Pour les exercices clos les 31 mars 2016 et 2015

	2016 \$	2015 \$
REVENUS		
Financement et paiements de transfert de la Province de l'Ontario FODTE (note 7)	6 000 000	8 000 000
Fonds de capital d'amorçage et de risque pour le secteur des sciences de la vie (FCARSSV) (note 14)	-	10 000 000
Intérêts créditeurs	876 362	1 346 307
Revenu des placements dans les fonds (note 11)	128 879	79 522
Gains nets réalisés à la vente de placements	1 105 473	566 476
Gain de change (note 3)	-	72 197
	8 110 714	20 064 502
CHARGES		
Remboursements au MRI (note 13)	851 236	820 548
Frais de gestion de la trésorerie (note 9)	38 261	37 986
Frais de services professionnels (note 9)	377 138	357 641
Dépenses des membres du conseil et des comités	13 570	12 008
Perte de change (note 3)	14 573	-
Perte de valeur des placements du FODTE (note 12)	21 406 237	6 160 906
	22 701 015	7 389 089
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT	(14 590 301)	12 675 413
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ – DÉBUT DE L'EXERCICE	241 419 846	228 744 433
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ – FIN DE L'EXERCICE	226 829 545	241 419 846

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

États des gains et des pertes de réévaluation

Pour les exercices clos les 31 mars 2016 et 2015

	2016 \$	2015 \$
GAINS DE RÉÉVALUATION ACCUMULÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 466 892	1 010 594
Gains (pertes) non réalisés attribuables à ce qui suit		
Change	273 512	602 857
Placements	(785 037)	(146 559)
	(511 525)	456 298
GAINS DE RÉÉVALUATION ACCUMULÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	955 367	1 466 892

États de l'évolution de l'actif net

Pour les exercices clos les 31 mars 2016 et 2015

	2016 \$	2015 \$
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	242 886 738	229 755 027
Excédent (déficit) de fonctionnement	(14 590 301)	12 675 413
Gains nets (pertes) de réévaluation	(511 525)	456 298
Augmentation (diminution) de l'actif net	(15 101 826)	13 131 711
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	227 784 912	242 886 738

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

États des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars 2016 et 2015

	2016 \$	2015 \$
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE (AFFECTÉS AUX)		
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Augmentation (diminution) de l'actif net	(15 101 826)	13 131 711
Gains (pertes) non réalisés attribués aux placements et au change	511 525	(456 298)
Perte de valeur des placements du FODTE	21 406 237	6 160 906
Gains réalisés à la vente de placements dans des fonds	(1 105 473)	(566 576)
Variation des soldes hors trésorerie liés au fonctionnement		
Diminution des comptes débiteurs	9 992 255	(7 250 405)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	(60 150)	(31 173)
	15 642 568	10 988 265
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat de titres négociables	(205 754 435)	(130 692 947)
Vente de titres négociables	213 163 619	151 478 063
Achat de placements dans le FO CR	(7 703 835)	(11 321 558)
Rendement du capital du FO CR	1 230 636	47 292
Produit de placements dans le FO CR	868 895	46 819
Achat de placements dans le NVCF	(12 330 329)	(15 106 678)
Achat de placements dans le FODTE	(5 007 598)	(10 911 175)
Vente de placements dans le FODTE	3 299 215	1 460 323
	(12 232 832)	(14 999 861)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU COURS DE L'EXERCICE		
	3 409 736	(4 011 596)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
	4 242 043	8 253 639
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE		
	7 651 779	4 242 043

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016 et 2015

1 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC ou la Société) est une personne morale sans capital-actions, établie en vertu de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la Loi), qui a été promulguée le 1^{er} février 2009, à titre d'organisme du ministère de la Recherche et de l'Innovation (MRI). Au 31 mars 2016, la SOFC relève du ministre de la Recherche et de l'Innovation (le ministre).

Le cadre juridique de la Société est énoncé dans la Loi. Aux termes de l'article 4 de la Loi, la Société a pour objet de :

- a) recevoir, détenir, gérer et administrer la participation du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC;
- b) recevoir, détenir et administrer des biens, immeubles ou meubles, aux fins des objets visés à l'alinéa 4a);
- c) réaliser les autres objets que prescrivent les règlements.

En juillet 2009, le *Règlement de l'Ontario 278/09*, pris en application de la Loi, a prescrit les objets additionnels suivants :

- a) acquérir, gérer et administrer un portefeuille de placements dans des entreprises que la SOFC considère comme des entreprises de technologies émergentes, qui est appelé Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) en français et Ontario Emerging Technologies Fund (OETF) en anglais;
- b) recevoir, détenir, placer, vendre ou administrer des biens, immeubles ou meubles, aux fins des objets décrits à l'alinéa 1a).

En mai 2013, le *Règlement de l'Ontario 149/13*, pris en application de la Loi, a prescrit d'autres objets afin de permettre à la SOFC de participer à la création d'un ou plusieurs fonds, d'acquérir des participations dans les fonds, et de détenir, d'administrer et de gérer ces participations, si chaque fonds remplit les critères suivants :

- a) Le fonds reçoit un financement, direct ou indirect, notamment d'une ou de plusieurs des entités suivantes :
 - i) le gouvernement du Canada;
 - ii) la Société;
 - iii) des entités du secteur privé.
- b) Le fonds a pour but de promouvoir la création d'une industrie du capital-risque compétitive à l'échelle mondiale, d'accroître l'offre et le déploiement efficace de capitaux d'investissement de départ, et d'engager d'autres gestionnaires de fonds performants chargés de gérer les investissements en capital-risque en Ontario et au Canada.
- c) Le fonds investit dans l'une ou l'autre des entités suivantes, ou les deux :
 - i) d'autres fonds qui fournissent des fonds de capital-risque aux entreprises;
 - ii) des entreprises innovantes qui ont besoin de fonds de capital-risque.
- d) Le fonds est géré par un gestionnaire de fonds du secteur privé.

En janvier 2014, dans le cadre de l'engagement de 50 millions de dollars, pris par le gouvernement de l'Ontario, d'établir un nouveau fonds ontarien de capital-risque, la Société a pris un engagement initial de 36,25 millions de dollars à l'égard du Northleaf Venture Catalyst Fund LP, de concert avec le gouvernement fédéral et des investisseurs du secteur privé. En juillet 2015, l'engagement a été porté à un total de 50 millions de dollars par suite de la clôture d'un certain nombre de fonds.

En mai 2014, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un nouveau fonds de capital d'amorçage et de risque pour le secteur des sciences de la vie (FCARSSV) doté d'un capital pouvant atteindre jusqu'à 30 millions de dollars. La Société cherchera à établir le fonds de capital en partenariat avec des fondations hospitalières et le secteur privé pour participer au financement de nouvelles sociétés ontariennes des sciences de la vie.

Comme l'exige la directive pour les agences et les nominations, la Société et le ministre ont conclu un protocole d'entente qui définit les relations opérationnelles, administratives, financières et autres qui existent entre le ministre, le MRI et la Société.

La SOFC est considérée comme une entreprise opérationnelle. Elle est tenue de satisfaire aux obligations contractuelles de la Province de l'Ontario en qualité de commanditaire dans le Fonds ontarien de capital-risque (FOCR) et le Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF). Il incombe aussi

à la SOFC d'établir, de détenir, de gérer et d'administrer le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE).

Le FOFR est une initiative conjointe entre la Province de l'Ontario et d'importants investisseurs institutionnels. Sa structure est celle d'un fonds de fonds qui investit principalement dans des fonds de capital-risque et des fonds de croissance établis en Ontario et axés sur l'Ontario, qui, en retour, investissent dans des entreprises innovantes à forte croissance. Le FOFR a été établi pour consentir des fonds d'investissement à des gestionnaires de fonds de capital-risque et d'actions spéculatifs, capables d'obtenir des rendements supérieurs en investissant dans des entreprises pour en faire de grandes sociétés aptes à soutenir la concurrence sur la scène mondiale.

Le FODTE est structuré comme un fonds de co-investissement direct qui investit dans des entreprises innovantes à fort potentiel, en partenariat avec d'autres investisseurs qualifiés qui ont fait leurs preuves. Le FODTE est une initiative du gouvernement de l'Ontario visant à investir dans des sociétés innovantes à fort potentiel et représentatives de l'Ontario, dans trois secteurs stratégiques : i) technologies propres; ii) médias numériques et technologies de l'information et des communications; iii) sciences de la vie et technologies de la santé de pointe.

Le NVCF est une initiative entre le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement fédéral et des investisseurs du secteur privé. Sa structure est celle d'un fonds de fonds qui investit principalement dans des fonds de capital-risque et des fonds de croissance canadiens, qui investissent en retour dans des entreprises innovantes à fort potentiel. Le NVCF a été établi afin de poursuivre les buts et objectifs du FOFR, c'est-à-dire produire des rendements ajustés en fonction des risques en investissant dans des entreprises pour en faire de grandes sociétés aptes à soutenir la concurrence sur la scène mondiale.

La SOFC demande une exonération de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). À titre d'entité provinciale incluse dans l'annexe A d'un accord de réciprocité fiscale entre le Canada et l'Ontario, la SOFC peut demander le remboursement de la taxe de vente harmonisée (TVH). En vertu du modèle de paiement et de remboursement, la SOFC paie la TVH sur les fournitures et les services taxables, puis demande un remboursement de la TVH acquittée.

L'exercice financier de la SOFC correspond à celui du gouvernement de l'Ontario et prend fin le 31 mars.

2 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société est le dollar canadien. Toutes les informations fournies dans les états financiers ont été préparées conformément aux Normes

comptables canadiennes pour le secteur public, établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales conventions comptables de la Société sont résumées ci-dessous.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts à vue aisément convertibles en sommes d'argent connues et assujetties à un risque insignifiant de fluctuation de valeur. Les équivalents de trésorerie comprennent des placements à court terme très liquides qui arrivent à échéance moins de trois mois après la date d'achat initiale.

Titres négociables

Les titres négociables cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière, et tout gain ou toute perte non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation liés à un placement en particulier sont reclassés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque ce placement est liquidé. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus, le cas échéant.

Les placements dans des titres négociables qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au coût. Les pertes de valeur, autres que temporaires, sont comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand elles surviennent.

Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR)

L'investissement dans le FOCR est classé comme un instrument financier et est constaté au coût, en fonction du capital appelé par l'associé commandité du FOCR. Puisque les investissements dans le FOCR ne sont pas négociés sur un marché actif, leur juste valeur ne peut être aisément déterminée. Les placements du FOCR font ultérieurement l'objet d'un test de dépréciation à la date de chaque état de la situation financière, et toute perte de valeur est comptabilisée à cette date dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE)

Les investissements dans le FODTE sont classés comme des instruments financiers et sont constatés au coût ou évalués à la juste valeur selon qu'il existe ou non un marché actif pour les titres. Les placements du FODTE cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière, et tout gain ou toute perte non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation sont reclassés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand un placement est déprécié ou cesse d'être comptabilisé. Les pertes de valeur, autres que temporaires, sont inscrites dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsqu'elles sont comptabilisées. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus ou des dividendes à payer, selon le cas.

Si un investissement du FODTE n'est pas négocié sur un marché actif, il est évalué au coût. Les investissements du FODTE font l'objet d'un test de dépréciation à la date de chaque état de la situation financière, et toute perte de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé à cette même date.

Les intérêts courus, les dividendes et les gains réalisés à la vente d'investissements du FODTE sont inscrits de la façon décrite ci-après sous la rubrique « Constatation des revenus ». Si la Société dispose d'éléments d'information indiquant que les sommes dues seront perçues, ces sommes sont comptabilisées comme des sommes à recevoir; sinon, une réserve correspondant à ces sommes est constituée. Si, dans un exercice ultérieur, la Société reçoit une somme qui avait été radiée, celle-ci est inscrite à titre de recouvrement d'un montant auparavant jugé irrécouvrable. Les sommes radiées ou recouvrées sont comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé pendant l'exercice au cours duquel la radiation ou le recouvrement a lieu.

Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF)

L'investissement dans le NVCF est classé comme un instrument financier et est constaté au coût, en fonction du capital appelé par l'associé commandité du NVCF. Puisque l'investissement dans le NVCF n'est pas négocié sur un marché actif, sa juste valeur ne peut être aisément déterminée. Les placements dans le NVCF font l'objet d'un test de dépréciation à la date de chaque état de la situation financière, et toute perte de valeur sera comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé à cette date.

Juste valeur et dépréciation

La valeur comptable respective de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs de la Société correspond à peu près à leur juste valeur, étant donné l'échéance immédiate ou rapprochée de ces instruments financiers.

La juste valeur respective des placements dans le FOCR et le NVCF ne peut être établie aisément et a été inscrite au coût. Ni le FOCR ni le NVCF n'ont un prix coté sur un marché actif. Sous réserve d'une politique relative à l'évaluation de la dépréciation, la Société peut procéder à des contrôles périodiques des placements dans les fonds pour déterminer s'ils ont subi une perte de valeur autre que temporaire qui dénoterait une dépréciation. S'il est déterminé que le placement est déprécié, il est ramené à la nouvelle valeur comptable, et la perte de dépréciation en résultant est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Les co-investissements effectués dans le FODTE sont inscrits au coût, lequel représente la juste valeur au moment de l'acquisition. Les titres cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière. Tout gain ou toute perte non réalisés à cette date sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à ce que

l'investissement cesse d'être comptabilisé ou subisse une dépréciation autre que temporaire. Tous les autres investissements du FODTE sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Dans le cadre du processus de déclaration à la Province de l'Ontario, la Société doit procéder à des évaluations périodiques des investissements du FODTE afin de déterminer si les placements ont subi une perte de valeur autre que temporaire qui dénoterait une dépréciation. S'il est déterminé que les placements sont dépréciés, ils sont ramenés à la nouvelle valeur comptable, et les pertes de valeur sont immédiatement comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. En outre, dans la mesure où un titre détenu dans le FODTE est un instrument financier hybride et qu'un produit dérivé y est intégré, comme une option de conversion en actions, la valeur de ce produit dérivé à l'acquisition doit être évaluée à la juste valeur, à moins que ce produit dérivé ne soit lié et ne doive être réglé à la livraison d'instruments de capitaux propres non cotés, auquel cas le produit dérivé doit être évalué au coût. Pour les produits dérivés catégorisés à la juste valeur, la valeur est d'abord déterminée en fonction d'un cours sur un marché actif, ou, en l'absence d'un tel cours, en appliquant une technique d'évaluation appropriée.

Constatation des revenus

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Dans le cas des titres négociables et des investissements du FODTE, les intérêts créditeurs sont cumulés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus de dividende sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société est habilitée à recevoir le dividende particulier, conformément aux dispositions de l'émission des actions.

Les gains réalisés à la vente d'investissements du FODTE sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société est habilitée à en recevoir le produit, conformément aux modalités de la disposition respective.

Les revenus provenant de distributions du FOCR et du NVCF sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société est habilitée à recevoir la distribution conformément aux modalités de l'entente de société en commandite respective.

Le financement reçu pour le FODTE et le FCARSSV représente des sommes transférées à la Société par le MRI, tel qu'il est décrit aux notes 7 et 14, respectivement.

Catégories de charges

Les frais de gestion de la trésorerie représentent principalement les frais payés à l'Office ontarien de financement (OOF) pour la gestion de la trésorerie et pour des services connexes.

Les honoraires professionnels représentent les montants payés à des tiers fournisseurs de services.

Les jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités représentent des sommes qui leur sont versées, conformément à la politique de rémunération des membres du conseil d'administration et des comités, laquelle est conforme à la directive du Conseil de gestion du gouvernement concernant les organismes et les nominations (février 2015). En 2015, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a décrété que les personnes fournissant des services à temps partiel pour lesquels elles reçoivent une allocation quotidienne doivent être traitées comme des employés aux fins de l'impôt uniquement. Ainsi, la TVH peut ne pas être facturée pour ces services puisque l'ARC ne les considère pas a) comme un produit imposable et b) l'assurance-emploi est applicable. Ces personnes ne peuvent pas cotiser au Régime de pensions du Canada pour ces services.

Les remboursements au MRI représentent des charges directes de la Société réglées par le MRI en son nom à des fins administratives seulement.

Conversion des devises

Les gains et les pertes de change sur les éléments monétaires sont immédiatement comptabilisés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. Les gains et les pertes de change non réalisés sur les titres négociables et les placements dans le FOCR, le NVCF et le FODTE sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de change non réalisés sont reclassés, passant de l'état des gains et des pertes de réévaluation à l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque l'instrument financier cesse d'être comptabilisé.

Incertitude relative à l'évaluation

La préparation d'états financiers conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses. Ces estimations ont une incidence sur les montants constatés de l'actif et du passif, sur la présentation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et sur les montants constatés des revenus et des charges au cours de la période. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont examinées périodiquement pour tenir compte de nouveaux renseignements lorsqu'ils sont disponibles. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3 INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à un risque de crédit, à un risque de liquidité, à un risque de change, à un risque de taux d'intérêt et à l'autre risque de prix découlant des instruments financiers. Cette note contient des renseignements sur l'exposition de la Société à chacun de ces risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une partie manque à ses obligations.

Les instruments de créance convertibles détenus dans le FODTE par la Société exposent actuellement celle-ci à un risque de crédit.

La Société considère que les obligations des gouvernements de l'Ontario et du Canada sont relativement sans risque (note 5).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité ait de la difficulté à obtenir du financement pour répondre aux besoins prévus et imprévus en liquidités associés à ses passifs financiers. La Société gère le risque de liquidité en détenant des espèces ou des investissements très liquides. De plus, le MRI verse des fonds à la Société pour lui permettre de respecter ses obligations, au besoin.

Risque de change

Le risque de change est le risque lié aux résultats d'exploitation de la Société découlant de la fluctuation des taux de change et du degré de leur volatilité. L'exposition de la Société au risque de change est limitée à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie libellés en dollars américains et aux placements du FODTE libellés en dollars américains. La SOFC ne couvre pas son exposition au dollar américain. Au 31 mars 2016, elle avait une exposition nette de 5 009 838 \$ au dollar américain (5 278 556 \$ en 2015). Une appréciation de 5 % (dépréciation de 5 %) du dollar canadien par rapport au dollar américain au 31 mars 2016 entraînerait une incidence de 250 492 \$ sur l'état des gains et des pertes de réévaluation (263 928 \$ en 2015) et serait sans incidence sur l'excédent de fonctionnement. Dans les faits, les résultats de négociations pourraient différer de cette analyse de sensibilité et l'incidence pourrait être importante.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier soit défavorablement touchée par une variation des taux d'intérêt. Afin de réduire au minimum le risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt, la Société gère l'exposition à ce risque dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières courantes. Le principal risque pour la Société à cet égard est lié à ses titres négociables à court terme et aux investissements du FODTE. Le risque lié aux variations des taux d'intérêt pour les titres négociables est minime puisque les investissements sont détenus pour une durée de trois ans ou moins de façon à s'aligner sur les prélèvements du FOCC et du NVCF prévus par leurs gestionnaires de fonds. L'incidence des variations des taux d'intérêt sur les investissements du FODTE est considérée comme étant minime, puisque ces instruments sont surtout détenus à des fins d'appréciation du capital.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison de la variation des prix du marché ou de facteurs propres à un investissement en particulier. Le risque maximal lié aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. Les titres négociables consistent en des bons du Trésor, qui ne sont pas assujettis à un risque de prix considérable.

Au 31 mars 2016, si la valeur des investissements dans le FOCR, le NVCF et le FODTE avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, la valeur des investissements aurait varié de 6 766 040 \$ (6 813 715 \$ en 2015). Les investissements effectués par l'intermédiaire du FOCR ou du NVCF ou dans le FODTE sont hautement illiquides, n'ont pas un prix de marché facilement déterminable et se font généralement dans de jeunes entreprises pour lesquelles la valeur ultime du placement, lors de toute disposition éventuelle par la SOFC, est intrinsèquement imprévisible.

Le rendement de ces investissements est tributaire de facteurs propres à chaque société (comme la performance financière, la viabilité du produit et la qualité de la gestion) et de forces externes (comme le contexte économique et les progrès technologiques des concurrents). La valeur comptable du portefeuille du FODTE est évaluée au coût, moins toute variation de valeur autre qu'une dépréciation temporaire à la date de l'état de la situation financière; toutefois, les montants qui pourraient être réalisés ultimement pourraient être sensiblement différents.

4 COMPTES DÉBITEURS

En tant qu'organisme régi par l'annexe A, la SOFC doit se conformer au modèle de paiement et de remboursement de la TVH sur les achats directs. La Société paie la TVH sur ses achats et soumet ensuite une demande mensuelle de remboursement à l'Agence du revenu du Canada. Au 31 mars 2016, les remboursements de TVH à recevoir se chiffraient à 21 935 \$ (15 077 \$ en 2015).

Les gains réalisés à la vente d'investissements du FODTE sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la SOFC est habilitée à en recevoir le produit, conformément aux modalités des dispositions respectives. Il n'y avait pas de créances consécutives aux dispositions réalisées en 2016 (0 \$ en 2015).

5 TITRES NÉGOCIABLES

La SOFC peut investir à titre temporaire de l'argent dont elle n'a pas besoin immédiatement pour réaliser ses objectifs dans les titres suivants :

- a) obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; ou
- b) comptes et certificats de dépôt à court terme portant intérêt émis ou garantis par une banque à charte, société de fiducie, coopérative d'épargne ou caisse populaire.

La valeur des placements dans des titres négociables au 31 mars se présente comme suit :

	2016		2015	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Bons du Trésor de la Province de l'Ontario échéant entre le 4 mai 2016 et le 22 mars 2017, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 %	56 134 000	56 047 259	74 325 000	74 111 483
Bons du Trésor de la Province de l'Ontario échéant entre le 25 mai 2016 et le 27 juillet 2016, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 %	29 000 000	28 963 430	18 577 000	18 525 170
	85 134 000	85 010 689	92 902 000	92 636 653

La juste valeur comprend tout intérêt couru sur les bons du Trésor.

La juste valeur des titres négociables peut varier selon les taux d'intérêt. Pour l'exercice clos le 31 mars 2016, une variation de 1,0 % des taux d'intérêt se traduirait par une incidence de 1 million de dollars (1,1 million de dollars en 2015) sur les résultats d'exploitation.

6 FONDS ONTARIEN DE CAPITAL-RISQUE SC (FOCR)

Le FOCR a été créé en juin 2008 avec l'aide de la Province de l'Ontario, qui s'est engagée à y investir 90 millions de dollars. Ce fonds de 205 millions de dollars est une initiative conjointe du gouvernement de l'Ontario et d'investisseurs institutionnels du secteur privé et a été établi afin d'investir principalement dans des fonds de capital-risque et des fonds d'actions de croissance établis en Ontario et axés sur l'Ontario qui appuient des entreprises innovantes et à fort potentiel.

L'investissement dans le FOCR est constaté au coût, en fonction du capital appelé par l'associé commandité du FOCR. Puisque les titres du FOCR ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur des investissements ne peut pas être aisément déterminée.

7 FONDS ONTARIEN DE DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES ÉMERGENTES (FODTE)

Le FODTE a été créé en juillet 2009 avec l'aide de la Province de l'Ontario, qui s'est engagée à investir 250 millions de dollars. Le FODTE, en tant que fonds de co-investissement direct, investit dans des entreprises novatrices à fort potentiel, avec d'autres investisseurs qualifiés qui ont fait

leurs preuves. Le fonds investit dans trois secteurs stratégiques : a) les technologies propres; b) les médias numériques et les technologies de l'information et des communications; c) les sciences de la vie et les technologies de la santé de pointe.

Le 30 mai 2012, la Société a cessé temporairement d'investir dans le cadre du FODTE pour une période indéterminée. Cette décision n'a pas porté atteinte à sa capacité de continuer à faire des investissements de suivi dans des sociétés existantes du portefeuille et n'a eu aucune incidence sur les investissements déjà approuvés par son conseil d'administration qui n'avaient pas encore été conclus.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016, les paiements de transfert reçus par le FODTE de la part du MRI totalisaient 6 000 000 \$ (8 000 000 \$ en 2015).

8 NORTHLEAF VENTURE CATALYST FUND LP (NVCF)

En janvier 2014, le NVCF a été établi à l'aide d'un investissement initial de 36,25 millions de dollars de la Société ontarienne de financement de la croissance. Au 31 mars 2016, la SOFC a porté son engagement à un total final de 50 millions de dollars. Le NVCF est un fonds doté de 300 millions de dollars établi de concert avec le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement du Canada et le secteur privé et a été établi afin d'investir principalement dans des fonds de capital-risque canadiens qui appuient les sociétés innovantes à fort potentiel.

L'investissement dans le NVCF est constaté au coût, en fonction des appels à capitaux effectués par l'associé commandité du NVCF, après déduction du capital rappelable. Puisque les titres du NVCF ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur des investissements ne peut pas être aisément déterminée.

9 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

La SOFC a les engagements contractuels décrits ci-dessous :

- a) En vertu d'une entente de services financiers conclue entre l'OOF et la SOFC, l'OOF fournit des services et des activités de gestion de placements et de trésorerie pour la SOFC. L'OOF est l'organisme de la Province de l'Ontario chargé de fournir des services financiers et des services centralisés de gestion de trésorerie au gouvernement. La SOFC rémunère l'OOF pour ces services en fonction des actifs gérés et lui rembourse les frais associés aux activités connexes sur une base de recouvrement des coûts.
- b) Aux termes de l'entente de société en commandite conclue avec le FOFC, la SOFC s'engage à faire des apports en capital sur avis d'appel de capital. Au 31 mars 2016,

le capital non appelé totalisait 27 675 537 \$; cette somme sera utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.

- c) Conformément au contrat conclu entre Ernst & Young LLP (E&Y) et la SOFC, E&Y fournit des services et entreprend des activités de contrôle préalable consistant à évaluer les co-investisseurs du FODTE. La SOFC rémunère ces services et activités selon un montant forfaitaire et à tarif horaire, respectivement.
- d) Aux termes du contrat conclu entre Covington Capital Corporation (Covington) et la SOFC, Covington fournit des services et entreprend des activités consistant à évaluer, à suivre et à clôturer les placements dans le FODTE. La SOFC rémunère ces services et activités selon un montant forfaitaire et à tarif horaire, respectivement.
- e) En vertu du contrat conclu entre Weiler & Company et la SOFC, Weiler & Company fournit à la SOFC des services de comptabilité que celle-ci rémunère à l'heure.
- f) Conformément à l'entente de société en commandite conclue avec le NVCF, la SOFC s'engage à faire des apports en capital sur avis d'appel de capital. Au 31 mars 2016, le capital non appelé totalisait 19 930 273 \$; cette somme sera utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.

10 INVESTISSEMENTS DANS LE FODTE

Les investissements dans le FODTE peuvent prendre la forme d'actions ou de titres de créance convertibles négociés en dollars canadiens (CAD) ou en dollars américains (USD). Le tableau ci-dessous résume les investissements dans le FODTE aux 31 mars :

	2016			2015		
	Coût d'acquisition \$ *	Valeur comptable \$	Éléments éventuels \$ **	Coût d'acquisition \$ *	Valeur comptable \$	Éléments éventuels \$ **
En CAD	45 168 706	37 643 673	1 938 275	65 106 802	58 759 822	350 000
En USD	6 314 792	6 087 768	-	5 893 925	4 728 640	422 200
	51 483 498	43 731 441	1 938 275	71 000 727	63 488 462	772 200

* Représente le coût historique net des placements départis et des placements radiés à 0 \$.

** Investissements de suivi que la SOFC s'est engagée à effectuer, mais qui n'ont pas été encore effectués.

Tous les investissements ont été faits en conformité avec les directives du FODTE. Au 31 mars 2016, le portefeuille du FODTE comprenait des placements dans 16 sociétés, représentant de 0,21 % à 4,11 % de l'actif net. Le calcul des pourcentages exclut les placements dépréciés dont la valeur comptable est symbolique ou nulle.

11 REVENU DE PLACEMENT DANS LES FONDS

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, la SOFC a comptabilisé 128 879 \$ (79 522 \$ en 2015) en revenu de placement résultant d'investissements dans des fonds.

12 PERTE DE VALEUR DES PLACEMENTS DU FODTE

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016 la direction a déterminé des pertes de valeur des placements du FODTE de 21 406 237 \$ (6 160 906 \$ en 2015), lesquelles ont été constatées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

13 COMPTES CRÉDITEURS

La Société et le MRI exercent leurs activités respectives sur la base du partage des coûts. La Société rembourse au MRI certaines dépenses engagées en son nom. Il peut s'agir, entre autres, des dépenses liées aux salaires, avantages sociaux, aux allocations pour la technologie de l'information par membre du personnel, aux installations et aux services juridiques externes, et des frais liés aux services de conception de sites Web, de traduction en français et d'autres services.

La comptabilisation et l'évaluation de tout remboursement font l'objet d'un rapprochement annuel entre la SOFC et le MRI, et la nature ainsi que l'étendue des services fournis par le MRI doivent être approuvées. Pour l'exercice clos le 31 mars 2016, la SOFC demande au MRI de confirmer que tout autre passif financier éventuel lié aux charges admissibles assumées au nom de la SOFC est couvert en totalité sans autre recours.

La SOFC comptabilise les charges admissibles remboursables au MRI dans ses comptes créditeurs selon les estimations présentées par le MRI, lesquelles peuvent être vérifiées de façon indépendante par la Société. Au 31 mars 2016, les remboursements payables à terme échu s'élevaient à 93 125 \$ (136 196 \$ en 2015).

Au 31 mars 2016, le solde de 128 052 \$ (145 131 en 2015) représentait les montants dus à terme échu à divers fournisseurs de services.

14 FONDS DE CAPITAL D'AMORÇAGE ET DE RISQUE POUR LE SECTEUR DES SCIENCES DE LA VIE (FCARSSV)

Le 27 mars 2015, le MRI a conclu avec la SOFC l'entente de paiement de transfert portant sur le FCARSSV afin d'établir un nouveau fonds de capital d'amorçage et de risque pour le secteur des sciences de la vie et d'y investir. Le fonds proposé dispose d'un capital allant jusqu'à 30 millions de dollars que le gouvernement de l'Ontario, des fondations hospitalières et le secteur privé se sont engagés à fournir.

Au 31 mars 2015, la Société a respecté les modalités et conditions de l'entente de paiement de transfert du FCARSSV en vertu de laquelle le MRI devait verser la totalité des 10 millions de dollars correspondant à son engagement de financement, qui a été reçu après la fin de l'exercice.

Au 31 mars 2016, le projet du FCARSSV était toujours en cours d'élaboration.

15 ACTIFS NON FINANCIERS

La SOFC n'a pas d'immobilisations corporelles ou de charges prépayées. Un inventaire des fournitures de bureau est réalisé aux fins d'utilisation et comptabilisé en charge au cours de la période pendant laquelle l'achat a lieu. Le coût total de ces fournitures n'a pas d'incidence significative sur les états financiers et on s'attend à ce qu'elles soient utilisées moins d'un an après la date d'achat.

16 ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR

En date du 31 mars 2016, le projet du FCARSSV était toujours en cours d'élaboration. En mai 2016, le ministère a envoyé une lettre de mandat afin d'aider à créer un nouveau fonds appelé Démarrage et expansion en partenariat avec la province et des investisseurs du secteur privé. Le nouveau fonds investirait dans des sociétés ontariennes qui prennent de l'expansion au point d'attirer un financement de suivi. Cette initiative a été à l'origine annoncée dans le budget de l'Ontario de 2015.

17 SOLDES COMPARATIFS

Certains soldes précédant la période inclus dans l'état des flux de trésorerie ont été reclassés pour être conformes à la présentation de l'exercice en cours.

GOVERNANCE

APERÇU

La SOFC est un mandataire de la Couronne défini comme un organisme provincial régi par un conseil d'administration conformément à la directive du Conseil de gestion du gouvernement.

La gouvernance repose sur des processus qui permettent d'assurer la supervision et la gestion efficaces des activités de la SOFC par la haute direction, le conseil d'administration et le ministre de la Recherche et de l'Innovation. Cela consiste notamment à désigner les personnes et les groupes responsables des activités de la Société et à définir leurs fonctions.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La structure de responsabilité de la SOFC découle de la *Loi de 2008 sur Société ontarienne de financement de la croissance* (la loi), à laquelle elle est assujettie. Il incombe au ministre de la Recherche et de l'Innovation d'administrer la loi en ce qui a trait à la SOFC. Cette loi et les directives émises par le Conseil de gestion du gouvernement, le ministre de la Recherche et de l'Innovation et la Commission de la fonction publique relativement aux organismes de la Couronne forment le cadre en vertu duquel la SOFC est régie.

Chaque année, il incombe au ministre de la Recherche et de l'Innovation de présenter le rapport annuel au lieutenant-gouverneur en conseil et de le déposer ensuite à l'Assemblée législative. En outre, le ministre examine et approuve le plan d'activités annuel de la SOFC. Il communique également avec la SOFC par l'intermédiaire du président de son conseil d'administration au sujet des politiques et des attentes du gouvernement à son endroit.

Le président du conseil est comptable devant le ministre de la Recherche et de l'Innovation de la mission de la SOFC. Il lui incombe de conseiller et de renseigner le ministre au sujet des activités et des affaires de la SOFC. De plus, le président du conseil assure la direction de la SOFC. Le sous-ministre de la Recherche et de l'Innovation veille à ce que le ministère dispose de la capacité organisationnelle nécessaire pour superviser la SOFC et s'assurer qu'elle gère ses risques de façon appropriée.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil et rendent compte au ministre par l'entremise du président du conseil. Le conseil a fonction de surveillance. Il supervise la gestion des activités et des affaires de la SOFC afin de s'assurer que son mandat est respecté. Le conseil se compose de fonctionnaires au service la Couronne et d'administrateurs indépendants. Il se réunit au moins chaque trimestre et le président-directeur général

et le personnel de la SOFC lui remettent régulièrement des rapports sur les activités de la SOFC et le respect des lois et politiques applicables. Les normes de conduite des membres du conseil sont énoncées dans un code de déontologie approuvé par le conseil.

Par ailleurs, deux comités secondent le conseil dans ses fonctions de supervision de la gestion de la SOFC. Le comité de vérification et de gestion des risques approuve le plan annuel d'audit préparé par les auditeurs externes indépendants de la SOFC et communique, au besoin, avec ses vérificateurs internes et la vérificatrice générale de l'Ontario au sujet des rapports financiers et des contrôles internes. Le comité de vérification et de gestion des risques examine aussi les politiques financières et les états financiers et soumet des recommandations au conseil. Il a aussi pour tâche d'étudier les principaux risques et les stratégies d'atténuation de la SOFC. Le comité des ressources humaines aide le conseil à s'assurer que des mesures appropriées sont en place relativement à la rémunération, à l'évaluation du rendement et à la formation du personnel dans des domaines clés.

Le président-directeur général est comptable devant le conseil par l'intermédiaire du président du conseil et rend régulièrement compte au conseil du rendement de la SOFC. Étant donné que le président-directeur général est employé en vertu de la partie III de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*, il est également comptable devant le sous-ministre de la Recherche et l'Innovation. Le président-directeur général a la responsabilité de gérer les activités quotidiennes et courantes de la SOFC, y compris de superviser le personnel conformément aux politiques du gouvernement.

EXIGENCES CONCERNANT LA PRÉPARATION DES RAPPORTS FINANCIERS

La SOFC prépare des états financiers annuels audités conformément aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de Comptables professionnels agréés Canada. Ces états financiers sont examinés et recommandés par le comité de vérification et de gestion des risques et approuvés par le conseil. Les états financiers annuels de la SOFC sont audités par un auditeur externe indépendant, qui détermine s'ils présentent un portrait fidèle de la situation financière de la SOFC et respectent les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Le comité de vérification et de gestion des risques et le conseil examine les conclusions de l'auditeur. Ces états financiers audités sont présentés à l'Assemblée législative de l'Ontario dans le cadre du rapport annuel et sont inclus dans le volume 2 des Comptes publics de la province. Des états financiers non audités sont préparés trimestriellement et présentés au comité de vérification et de gestion des risques et au conseil.

CONTRÔLES INTERNES

Il incombe à la direction d'établir et de maintenir des contrôles internes afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des rapports financiers, dans le but protéger les actifs de la SOFC et de gérer ses obligations.

Afin de s'acquitter de son devoir d'assurer la fiabilité des renseignements financiers et leur diffusion en temps opportun, la SOFC applique un système complet de contrôles internes, qui comprend des mesures de contrôle

organisationnel et procédural. Le système de contrôles internes comprend :

- un plan d'activités;
- la communication par écrit des politiques et des procédures régissant la direction d'une entreprise et la gestion des risques;
- la répartition des tâches;
- la tenue et la conservation de dossiers détaillés;
- la délégation responsable des pouvoirs et la responsabilité personnelle;
- la sélection attentive des membres du personnel et leur formation;
- la mise à jour des politiques comptables et relatives aux risques financiers.

Dans le cadre de son plan d'activités annuel, la SOFC effectue une évaluation globale des risques généraux encourus par la société et élabore des stratégies de mitigation appropriées.

ACTIVITÉS

Conformément au modèle mis en place lors de sa constitution et dans le but de remplir son mandat, la SOFC demeure un petit organisme doté d'un effectif restreint qui participe aux activités d'exploitation, de gouvernance, de contrôle financier et d'investissement et est secondé par un nombre limité de fournisseurs externes de services spécialisés dans l'évaluation de fonds, les co-investissements directs, les investissements relatifs aux fonds de fonds ainsi que l'audit et la tenue des registres.

MEMBRES DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

JEFF KEHOE

Président

Nomination au conseil de la SOFC : Juillet 2014

Fin de mandat : Juillet 2017

Jeff Kehoe travaillait auparavant à Difference Capital Inc. où il a été associé directeur et avocat général jusqu'en avril 2014. Il a 10 ans d'expérience en observation des marchés financiers canadiens à titre de directeur et de vice-président de la mise en application à l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

Avant de travailler pour l'OCRCVM, M. Kehoe a été procureur de la Couronne et avocat de la Couronne au ministère de la Justice. Il détient un baccalauréat de l'Université de Windsor, un diplôme Juris Doctor de l'University of Detroit Mercy, une maîtrise en droit spécialisée dans les valeurs mobilières de la faculté de droit Osgoode Hall, un certificat Certified Regulatory and Compliance Professional de la Wharton University of Pennsylvania, et a suivi une formation dans le domaine des valeurs mobilières à Harvard. Il siège actuellement à divers conseils privés et publics, notamment d'organismes de bienfaisance à but non lucratif. Il a récemment mené à bien le programme Corporate Directors (ICD. D) du Rotman Institute.

En 2012, M. Kehoe a reçu la Médaille du jubilé de diamant de la Reine pour ses contributions au Canada et a été membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en Ontario. Il est président du conseil de la Société ontarienne de financement de la croissance et membre de la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario.

GADI MAYMAN

Vice-président

Nomination au conseil de la SOFC : Février 2009

Fin de mandat : Janvier 2017

En sa qualité de directeur général de l'Office ontarien de financement (OOF), M. Mayman est responsable de la stratégie d'emprunt et de gestion de la dette de la province, des projets de financement général et d'analyse financière en matière d'électricité, ainsi que des relations avec les banques et les marchés. Il est également chef de la direction et vice-président du conseil de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario.

Avant d'entrer au service du ministère des Finances de l'Ontario en 1991, M. Mayman travaillait à la Société pour l'expansion des exportations à Ottawa et à la division internationale de la Banque TD. Il est titulaire d'un baccalauréat en sciences appliquées (génie industriel) décerné par l'Université de Toronto en 1981 et d'une maîtrise en administration des affaires octroyée par l'Université de Western Ontario en 1988.

M. Mayman est également membre du conseil d'administration d'Infrastructure Ontario et est coprésident du Joint Nuclear Funds Investment Committee, comité mixte de l'OOF et de l'Ontario Power Generation.

ANNIE ROPAR

Nomination au conseil de la SOFC : Avril 2014

Fin de mandat : Avril 2017

Annie Ropar est directrice générale des finances à Aequitas NEO Exchange Inc., nouvelle Bourse lancée au Canada en mars 2015. Avant de travailler pour Aequitas, Mme Ropar était directrice principale, gestionnaire, Actions mondiales, RBC Marchés des Capitaux, et associée à RBC Capital Partners.

Mme Ropar a été membre de l'Emerging Leaders Committee de la Wellspring Cancer Support Foundation, présidente honoraire de l'équipe de RBC, Weekend pour vaincre le cancer du sein de la Princess Margaret Foundation, et membre du Career Development Centre Advisory Council, Schulich School of Business.

Elle détient un diplôme en gestion des affaires (avec spécialisation) de l'Université Ryerson, ainsi que le titre de comptable professionnelle agréée et de CPA U.S.

TONY ROCKINGHAM

Nomination au conseil de la SOFC : Février 2009

Fin de mandat : Mars 2017

Tony Rockingham a été sous-ministre adjoint, Division de l'innovation et de la commercialisation, ministère de la Recherche et de l'Innovation de l'Ontario, jusqu'à son départ à la retraite en septembre 2011.

Il avait occupé auparavant des postes de direction aux ministères de l'Énergie et de l'Environnement. Au début de sa carrière, M. Rockingham a travaillé dans l'industrie de l'électricité britannique.

M. Rockingham est titulaire d'un baccalauréat en génie industriel décerné par l'Université de Toronto en 1975 et d'un doctorat en génie mécanique octroyé en 1981 par l'Imperial College of Science and Technology de Londres, en Angleterre.

ADMINISTRATEUR DONT LE MANDAT A PRIS FIN EN 2015-2016

Tony LaMantia

Fin de mandat : 31 mars 2016

RÉMUNÉRATION DU CONSEIL

La rémunération totale versée aux membres du conseil au cours de l'exercice 2015-2016 s'est élevée à 11 675 \$.

POLITIQUES ET PROCÉDURES

RELATIVES À LA GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de son plan d'activités annuel, la SOFC procède à une évaluation globale des risques et conçoit des stratégies d'atténuation appropriées. Le plan de gestion des risques de la Société est fondé sur les exigences énoncées dans la *Directive pour les agences et les nominations*⁹. Ce plan tient compte de la gestion des risques internes et des risques externes. Le cadre de gestion des risques de la SOFC est fondé sur les éléments suivants, mais la liste n'est pas exhaustive :

- risques financiers;
- risques associés aux ressources humaines;
- risques opérationnels;
- risques stratégiques.

Outre le plan d'activités annuel de la SOFC, une évaluation exhaustive des risques est réalisée et présentée au conseil au moins tous les six mois. De plus, le président-directeur général informe le conseil de tous les risques potentiels ou avérés.

PERSPECTIVES DE

L'EXERCICE 2016-2017

Compte tenu de la stratégie et du mandat de la SOFC, plusieurs priorités ont été déterminées pour l'exercice 2016-2017 :

- continuer à gérer le portefeuille de placements du FODTE;
- administrer la participation de la province dans le FOGR et le NVCF;
- continuer à appuyer le développement de l'écosystème de capital de risque ontarien et la mise en œuvre des politiques de la province en matière de capital-risque.

⁹ Applicable depuis février 2015 et pouvant être modifié de temps à autre.

COORDONNÉES

Pour obtenir des renseignements de nature générale, veuillez communiquer avec la SOFC :

Société ontarienne de financement de la croissance

35^e étage, C.P. n° 1
250, rue Yonge
Toronto (Ontario)
M5B 2L7

Appels locaux : 416 325-6874
Appels sans frais : 1 877 422-5818
Télécopieur : 416 212-0794
Courriel : ocgc@ontario.ca
Site Web : www.ontario.ca/sofc



Ontario

**Société ontarienne de
financement de la croissance**

♻️ Imprimé en Ontario, Canada sur du papier recyclé

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2016 08/16

ISSN: 1920-3446

1923-5216 (En ligne)